Groupe de Travail « Résilience »

Partenariat Français pour la ville et les territoires (PFVT)

Piloté par France Ville Durable et le groupe ENGIE

Note de cadrage :

"Quelles évolutions post Agenda 2030 pour une approche résiliente des ODD qui intègre les limites physiques planétaires ?"

Les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU élaborés dans le cadre du programme d'action de l'ONU (l' « Agenda 2030 ») proposent un cadre intégré pour répondre aux enjeux du 21ème siècle.

Dans la lignée de leurs prédécesseurs les « OMD », objectifs du Millénaire pour le développement, le cœur de l'action reste plus particulièrement ciblé sur l'éradication de la pauvreté et les progrès sociaux économiques, dans une perspective de lutte mondiale contre les inégalités, bien que les enjeux plus spécifiquement « environnementaux » infusent bon nombre d'objectifs, en plus des onzième et treizième, respectivement dédiés aux « villes et communautés durables » ou encore aux « mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ».

Les ODD restent directement corrélés à l'objectif de croissance économique et donc mécaniquement à l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables et à la production d'externalités négatives, et sont peu précis et prescriptifs en termes d'objectifs concrets et mesurables à atteindre pour rester dans le périmètre des 2°C dans le contexte du réchauffement climatique.

Depuis 2009, la communauté scientifique a produit des données permettant de cartographier les « limites physiques planétaires », qui ont été reprises par les économistes pour construire des modèles de société centrés sur le vivant et le système terre en lieu et place des indices de croissance, par exemple la « Doughnut economics» de Kate Raworth.

Cette approche permet la mise en perspective des besoins sociaux essentiels (se nourrir, se loger, accès à la santé, éducation, justice sociale) et les limites ou « plafonds écologiques » que la Terre est en mesure de supporter, comme nous le rappelle « le jour du dépassement », qui intervient chaque année de plus en plus tôt.

Dans une logique prospective et avec l'angle d'approche de la résilience territoriale, il s'agit de redéfinir notre vision du développement urbain durable en proposant un nouveau cadre d'action, compilant, agrégeant et complétant les dispositifs existants, pour atteindre concrètement les objectifs de réduction des émissions, et accompagner les populations les plus vulnérables dans les actions d'adaptation au changement climatique, tout en étant compatible avec la réalité des limites physiques planétaires.

Organisation des séances de travail :

Séance 1 – Lundi 7 juin 14h à 16h00 : Analyse des Objectifs du Développement Durable et leurs limites dans une perspective de résilience globale à horizon 2030. – 2 heures

Séance 2 – Lundi 5 Juillet 14h00 à 17h00 : Atelier « créatif et prospectif » : mise en perspective des scénarios « catastrophe » (+4° de réchauffement climatique » vs « futur souhaitable » à horizon 2050. – 3 heures

Séance 3 - **Mardi 12 octobre 14h00 à 17h00** : Définition des axes prioritaires d'intervention à partir d'une vision holistique des enjeux (ODD, Doughnut economics) à horizon 2030.

Retours d'expériences à l'appui : Amsterdam et/ou Abidjan (à définir) – 3 heures

Les séances de travail seront animées par Sébastien Maire, Délégué général de France Ville Durable et Sylvain Chapon, Délégué Marketing Stratégique groupe ENGIE.

Coordination : Marion Gonzales, Cheffe de projet communication et international France Ville Durable : marion.gonzales@francevilledurable.fr

Annexe – rappel des notions et éléments complémentaires

La résilience d'un territoire est définie par sa capacité (incluant donc celle des individus, des communautés, des institutions, des entreprises, des infrastructures (etc.) à continuer de fonctionner indépendamment des chocs majeurs (climatiques, industriels, économiques, sanitaires, terroristes, etc.), et en réduisant les stress chroniques (inégalités, pollutions, atteinte à la biodiversité, vieillissement d'infrastructures vitales, etc.)

Avec le mouvement décentralisateur généralisé et encouragé par l'Union européenne**, renforcé par les COP21 et COP22**, les **autorités locales** ont acquis des compétences élargies intégrant les aspects résilients . Ex : Les réseaux de Villes de type C40 (Réseau des plus grandes villes du monde engagées contre le changement climatique et pour les respect des Accords de Paris) Energy Cities ou 100 Resilient Cities (devenu le Resilient Cities Network).

- **Réseaux de villes** européennes, Energy Cities, Capitales Verte européennes :

Ex : « Grenoble Capitale verte européenne 2022 » sur la base de l' « accélération des transitions et aller plus loin vers la résilience du territoire alpin, là où le réchauffement climatique va deux fois plus vite qu'ailleurs » (Echanges avec la Mairie – 01/2021)

Ex : A Paris, les « Axes de résilience » (remis à jour mi-2020) sont intégrés à toutes les mesures d'aménagement urbain, aux choix énergétiques et de mobilité notamment prises dans le cadre de la « Délégation générale à la Transition écologique et à la Résilience ».

Les collectivités prescrivent des aménagements axés sur la qualité de vie, la sûreté et l'autonomie. Elles sollicitent des opérateurs des réponses inscrites dans la durée.

- Travaux et Normes 3700 et suivantes de l'AFNOR. En effet, la Résilience fait l'objet d'un cadre de normalisation et de certification acté ou en cours, avec en particulier les normes : ISO 31000, ISO 22316:2017 et ISO 37123 Villes et communautés territoriales durables — Indicateurs de performance pour les villes résilientes.
- Expertises du **CSTB**-Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ou le **CEREMA**-Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement – qui ont développé des méthodologies et des outils pour la résilience à destination des collectivités en priorité.
- Banque des Territoires-CDC, la Fédération des Entreprises publiques locales (SEM…)

De plus, Sur le plan français :

Les contours des prochains cadres législatifs et réglementaires relevant

en particulier de la **« Loi 4 D : Décentralisation, Différenciation, Déconcentration, Décomplexification »** et de la **« Loi Climat et Résilience** » (Débats 1er semestre 2021) vont confier directement aux Métropoles et aux Régions des infrastructures (production de chaleur renouvelable,…) et des Fonds (Ademe) destinés aux dispositifs d'économie circulaire, etc…tout en renforçant les logiques de coopération interterritoriale.

La résilience intègre les objectifs associés au développement durable, dont une approche spécifique de la planification urbaine et des déploiements numériques dédiés (capteurs, suivi, métrologie, implication citoyenne avec les Apps …)

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies

Quelques références sur l' « économie du Donut » et les Limites physiques de la planète :

- *« Les Institutions au défi des limites planétaires »,* Dominique Bourg (Groupe des humanités environnementales – Institut de géographie et de durabilité – Université de Lausanne) et Alexander Federau (Groupe des humanités environnementales – Institut de géographie et de durabilité – Université de Lausanne)
  https://lapenseeecologique.com/les-institutions-au-defi-des-limites-planetaires-2/

- *"A Doughnut for the Anthropocene: humanity's compass in the 21st century"* , Kate Raworth (2017)
  https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2542519617300281

- *Les limites planétaires,* Aurélien Boutaud, Natacha Gondran éditions la Découverte (2020)
  https://www.editionsladecouverte.fr/les_limites_planetaires-9782348046230

Enjeux confirmés :

Exemple ACPR 03.05.21

- Sur le seul aspect « Cat Nat »

Dans un stress test climatique, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le régulateur du secteur de l'assurance prévient que **le coût des sinistres liés aux catastrophes naturelles pourrait être multiplié par cinq d'ici à trente ans.**

Pour le régulateur, la France est relativement épargnée par les scénarios du GIEC avec un régime « Cat Nat » équilibré jusqu'en 2040.

Selon le **stress test climatique** réalisé cette année, le coût de la sécheresse, des inondations ou des tempêtes, pourrait connaître des pics importants sur certains départements, ceux d'ailleurs régulièrement touchés par des catastrophes naturelles. Ce risque croissant, les assureurs en ont parfaitement conscience.

Le régulateur ne partage pas l'optimisme des assureurs sur le maintien de leurs ratios combinés grâce à des hausses tarifaires. **Selon les estimations de l'ACPR, les primes devraient en effet augmenter de 130 à 200% sur trente ans,** soit une hausse annuelle de 2,8% à 3,7% au titre du **surcoût lié au changement climatique.**

Cohésion sociale : « Il existe donc une frontière de l'assurable, au-delà de laquelle les risques ne sont plus assurables mais cette frontière ne cesse de s'élargir avec le temps » (entretien récemment accordé à La Tribune, Denis Kessler, PDG de Scor) « *Toutes ces questions dépassent largement le cadre de la stabilité financière du secteur de l'assurance. Et soulignent l'impératif de rester sur la trajectoire définie par les Accords de Paris, sous peine de voir des pans entiers de la société non assurés. De quoi remettre en cause la cohésion de nos sociétés* ».

En référence aux enjeux d'ODD :

Repréciser le cadre des OIV Opérateurs d'Intérêt Vital (Secteurs classés de l'énergie, de l'industrie, de la santé, de la sécurité, du numérique, du transport…) qui constituent :

- ✓ l'un des fils rouges principaux des ODD
- ✓ un moyen objectif d'étudier des **« échelles » adaptées** à la thématique, en y associant :

- Critères de transition énergétique et les politiques dédiées : Bas carbone, mobilité alternative, planification urbaine équilibrée…
- ACV-AFME
- Sobriété numérique, biodiversité
- Inclusivité et cohésion sociales
- *Notamment , prendre en compte les risques croissants de défaillance des réseaux, énergétiques ou digitaux - lié aux interdépendances techniques, à l'exposition aux risques naturels, aux actes de malveillance ou à leur mauvaise gestion ou répartition , qui renforcent

- les risques d'inégalités (résilience fonctionnelle et globale des infrastructures pour l'intérêt général et le développement)

Une politique de « résilience » concertée constitue également un **levier important de dialogue** interne ou international (accords de transport transfrontaliers de flux, matières et connaissances / coopération) et de **rayonnement (**attractivité territoriale, etc…) ainsi que de **sécurisation contractuelle** (notion de durée, long terme, approche collaborative et PPP) et **de valorisation concrète des engagements ODD** (ex : transition énergétique) / Gouvernance.

La résilience devient donc un préalable aux politiques territoriales énergétiques, numériques, de planification et d'équipements.

Ex : Mise en œuvre de l'initiative **ADEME** « Appel à Communs Résilience » ou les **PIA-TIGA**

(ex : « Construire au futur, habiter le futur » pour accompagner la transition numérique et écologique de la filière en Île-de-France) les AO Européens de type Ex : « LIFE Resilience » ou UE Tenders à prévoir suite à la rédaction en cours de finalisation de la Directive « resilience of critical entities » ou « OneResilience-X », **Green Deal Tenders**…

<u>Également, sur le plan « Echelle territoriale »</u>

- Plan(s) de relance.
  https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/calendrier-appels-projets
- AMI et AO français, européens ou internationaux
  Ex : Ville d'Abidjan-Côte d'Ivoire, Projets EUROMED…
- schémas régionaux métropolitains ou « régionaux »
  Ex : SRADDET-Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

<u>Des méthodologies adaptées</u>

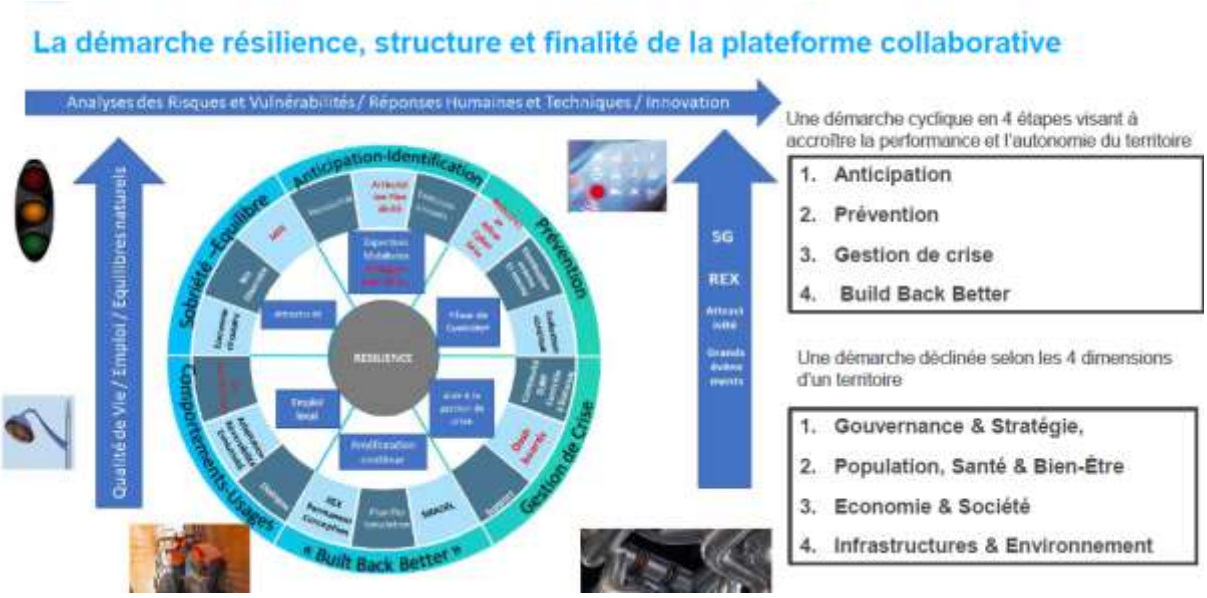

L'importance du diagnostic

Outil d'analyse et de visualisation (ex :360°City Scan) qui évalue les performances d'un territoire par croisement des critères de résilience pour les deux premiers axes prioritaires choisis Risques environnementaux et Mobilité (et autres potentiellement et ultérieurement Ex inclusivité, attractivité, productivité, résilience, connectivité et circularité.

• Des **données quantitatives et qualitatives** support de de réflexion et de décision et de dialogue avec tous les acteurs du territoire.

Amsterdam, The Netherlands
April 2017
PRODUCTIVE CITY
CIRCULAR CITY
INCLUSIVE CITY
ATTRACTIVE CITY
CONNECTED CITY
RESILIENT CITY
Green energy - Renewables
Security - video surveillance networks and climate change adaptation
Intelligent Transport Systems
Water treatment and recycling
Waste treatment and recycling
Regeneration Projects

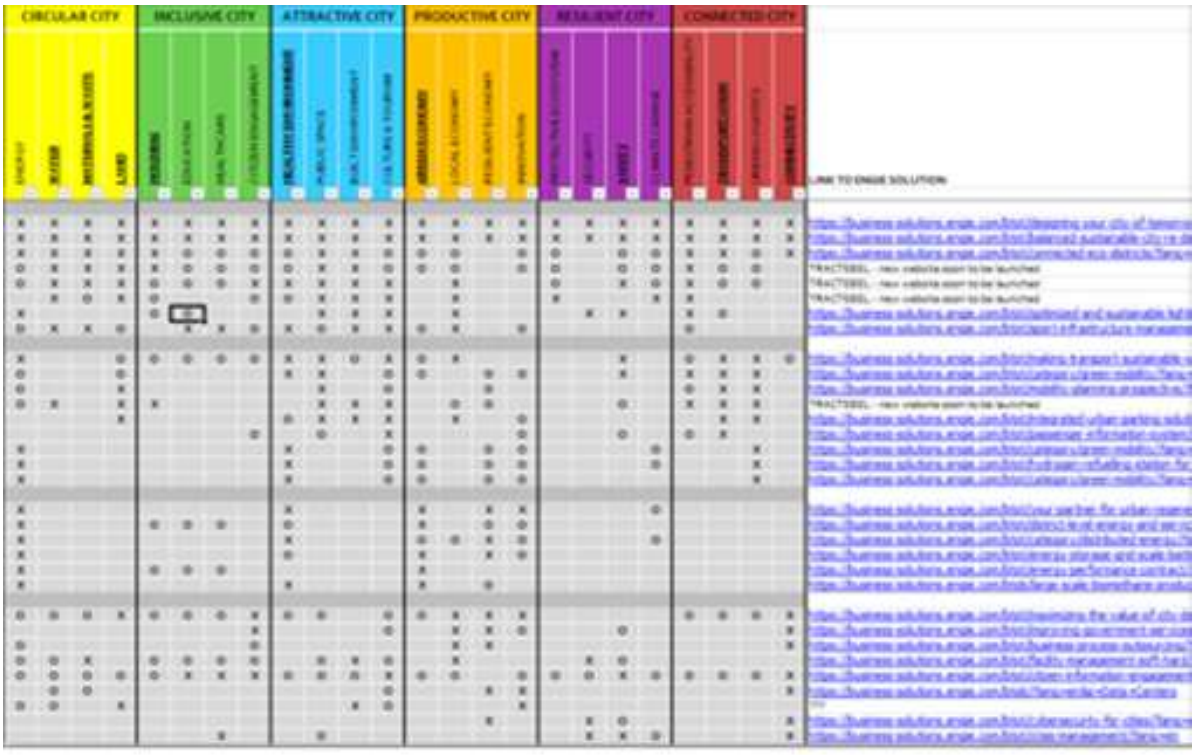
CIRCULAR CITY
INCLUSIVE CITY
ATTRACTIVE CITY
PRODUCTIVE CITY
RESILIENT CITY
CONNECTED CITY